

CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

Secteur(s) professionnel(s) :	Services aux personnes
Niveau	III
Diplôme visé	CAP AEPE, Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale
Statut(s)	Apprentissage

Pré-requis

La formation CAP AEPE se déroule uniquement par la voie de l'apprentissage

- Inscription en formation CAP AEPE en 2 ans
 - Avoir effectué la classe de 3^{ème}
 - Être âgé(e) de 16 à 29 ans (dérogation possible pour un(e) jeune de 15 ans ayant réalisé la classe de 3^{ème}). Les conditions d'âge s'annulent en cas de situation de handicap
 - Signer un contrat d'apprentissage pour une période de 2 ans, dans le secteur public ou privé, avec un établissement d'accueil de la petite enfance ou une école maternelle.
 - Accès via AFFELNET - Admission après étude du dossier scolaire et entretien avec la responsable de la formation.
- Inscription en formation CAP AEPE en 1 an
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau III ou plus
 - Être âgé(e) de 16 à 29 ans (Les conditions d'âge s'annulent en cas de situation de handicap)
 - Signer un contrat d'apprentissage pour une période de 1 an, dans le secteur public ou privé, avec un établissement d'accueil de la petite enfance ou une école maternelle.
 - Admission après étude du parcours scolaire et professionnel et entretien avec la responsable de la formation.

Certains diplômes du secteur sanitaire, social et de l'animation donnent droit à un allègement ou à des dispenses d'épreuves : nous consulter.

L'ouverture de la section CAP AEPE apprentissage en 1 ou 2 ans est conditionnée à un effectif de 10 apprentis(es) minimum par classe.

Accessibilité



Finalités de la formation

- Obtention du diplôme CAP AEPE
- Elaboration du projet d'orientation et/ou d'insertion professionnel

En fonction du contexte d'intervention, la formation par apprentissage a pour finalités de permettre au titulaire du CAP AEPE de conduire :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
- Des activités de soins du quotidien qui répondent aux besoins physiologiques de l'enfant et assurent sa sécurité physique et affective
- Une collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique en vue d'adopter un positionnement professionnel
- En école maternelle, des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie

- En établissement d'accueil pour jeunes enfants, la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- En accueil individuel, la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Compétences visées

La formation CAP AEPE s'articule autour de compétences communes aux différents contextes d'intervention et de compétences spécifiques à chaque contexte.

- Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel
 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte professionnel
 - Adopter une posture professionnelle
 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
 - Organiser son action
 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation
 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
- Compétences spécifiques au contexte de l'école maternelle
 - Assurer l'assistance pédagogique au personnel enseignant
 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux
- Compétences spécifiques au contexte d'accueil individuel
 - Négocier le cadre de l'accueil
 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés aux enfants
 - Elaborer des repas

Durée de la formation et modalités pédagogiques

- 12 semaines de présence au CFA/ MFR (420 h) par année de formation
- Le reste du temps, la formation est réalisée en milieu professionnel dans la structure signataire du contrat d'apprentissage
- Un stage complémentaire de 4 semaines est obligatoire soit en école maternelle, soit dans un établissement d'accueil de la petite enfance (affectation de stage en fonction du lieu d'exercice du contrat d'apprentissage)
- Classe à effectif réduit, externat, demi-pension et internat
- Cours théoriques, visites, mise en œuvre de projets collectifs
- Travaux pratiques sur plateau technique (cuisine pédagogique, salle de puériculture, salle informatique)
- Mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance

Contenu de la formation

- Modules d'enseignement général
 - UG1 : Français, Histoire/ Géographie/ Enseignement moral et civique
 - UG2 : Mathématiques, Sciences physiques et chimiques
 - UG3 : Education physique et sportive
 - Prévention Santé Environnement (PSE)
 - Anglais

- Module d'enseignement professionnel
 - Biologie
 - Nutrition et alimentation
 - Technologies
 - Sciences médico-sociales
- Accompagnement personnalisé
- Chef d'œuvre (projet individuel ou collectif)

Modalités d'évaluation

- 100 % des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) organisées soit et/ou en milieu professionnel et au CFA

Après le CAP

- Vie active : animatrice d'éveil en établissements d'accueil de la petite enfance, assistante maternelle, employé(e) familial à domicile, agent spécialisé des écoles maternelles, assistant(e) éducatif(ve) petite enfance, agent d'animation
- Poursuite d'étude :
 - Intégrer la classe de seconde ou de première des Baccalauréats Professionnels à dominante « services aux personnes » : S.A.P.A.T / A.S.S.P / Animation Enfance et Personnes âgées
 - Préparer le concours territorial pour devenir A.T.S.E.M
 - Intégrer la formation diplômante Auxiliaire de puériculture, Aide-soignante, Auxiliaire de Vie Sociale

Tarif : Frais de formation pris en charge par l'employeur signataire du contrat
Frais de demi-pension, d'internat : nous consulter
Adhésion à l'association MFR du Pont du Gard (20 euros)

Réussite et devenir